



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DES SCIENCES DE SANTE

SEANCE PLENIERE DU 19 Janvier 2015

Les membres du conseil se réunissent le **Lundi 19 Janvier 2015, à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur F. HUET.

Membres présents :

Collège A :

MMES L. DUVILLARD, E. KOHLI, C. THAUVIN MM. Y. ARTUR, C. COUTANT, F. HUET, M. MAYNADIE, P. ORTEGA-DEBALLON

Collège B:

MMES C. BASSET, M.-C. BRINDISI, F. GOIRAND, M. ROCHELET MM. C. ANDRES, D. CARNET, S. LADOIRE

Collège P:

M. LS AHO-GLELE

Etudiants circonscription médecine:

MM. D. MASIK, A. PIERAGOSTINI

Etudiants circonscription pharmacie:

MME P. MARIE DELCASSE MM. B. HUET, R. PIERAGOSTINI

Collège BIATSS:

MME C. SEGADO M. D. ERIMUND

Personnalités Extérieures :

MMES A. FRAICHARD, C. HENRIOT, F. JANDIN, M-C. LORRIAUX,

Invités à titre consultatif :

MMES M-C. BUSSON, V. CHARVOLIN, S. DIEMAND, C. TOURNAY-DUPONT M J-N. BEIS

Membres excusés :

MMES M. BERNIER, M-H. GUIGNARD, B. LEPORT MM. J. GIRARDIER, P. ORNETTI

Absents:

MME C. BINQUET, G. BONDOUX, M. SOVCIK, F. TENENBAUM MM. E. LESNIEWSKA, T. MONNET-POUPON, E. SAMAIN

Pouvoirs:

P. ORNETTI à S. LADOIRE

ORDRE DU JOUR

SEANCE PLENIERE: Hommage au Docteur Niels-Olivier OLSSON

I- Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 18 Novembre 2014

II- Informations Générales

- ✓ Nouveau conseiller santé, recherche et formation médicale
- ✓ Nouvelle composition du Bureau de l'ISNI
- ✓ Décret du 02 Septembre 2014 sur le « Statut des enseignants-chercheurs »
- ✓ Décret du 14 Novembre 2014 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'Evaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)
- Décrets et arrêtés du 23 décembre 2014 portant sur le statut des Sages-femmes
- ✓ Décret et arrêté du 23 décembre 2014 relatifs au statut de coordonnateur de maïeutique
- ✓ Arrêtés du 19 Décembre 2014 relatifs au Numérus Clausus en première année commune aux études de santé pour l'année 2015-2016
- ✓ Décret du 15 Décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade de Master
- ✓ Arrêté du 17 Décembre 2014 portant ouverture au titre de 2015-2016 des ECN anonymes donnant accès au 3^{ème} cycle
- ✓ Arrêtés du 24 et 30 décembre 2014 portant sur l'ouverture du concours spécial d'internat de médecine du travail et le nombre de postes offerts pour l'année 2015-2016
- ✓ Arrêté du 06 Novembre 2014 fixant le nombre et la répartition des places offertes au DFMS et DFMSA
- ✓ Décret 07 janvier 2015 relatif aux conditions d'exercice et de remplacement au sein des pharmacies à usage intérieur

III- Election du Vice-doyen

IV- Maïeutique

- Version finale des Statuts du Département de Maïeutique
- Projet de convention financière Université de Bourgogne / CRB

V- Scolarité

- Approbation du Comité Pédagogique Médecine du 13 Janvier 2015
- Enquête sur les stages auprès des praticiens généralistes
- > Information sur l'intitulé du DESC Médecine de la Douleur
- Information sur la formation initiale des masseurs-kinésithérapeutes

VI- Processus d'auto-évaluation et d'évaluation des formations

VII- Coordonnateurs de DES

VIII- Finances

- Attribution du Prix de thèse 2013 à Mme Aurélie BERTAUT
- Sortie d'inventaire : 2 véhicules
- Tarifs des locaux de l'UFR
- Location de salles (Décision du CA de l'uB-Décembre 2014)

IX- Nomination des Assistants de prévention

X- Questions diverses

Le Doyen ouvre la séance à 17h20.

Le Professeur Huet adresse ses vœux de bonne année 2015 aux membres du conseil et les remercie également pour les marques de sympathie que tous lui ont manifestées en décembre.

Il souhaite rendre hommage au Dr Nils-Olivier Olsson, MCU-PH en immunobiologie, disparu le 8 décembre. Il souligne sa carrière exemplaire aux plans hospitalier, universitaire et recherche. Les membres du conseil observent une minute de silence à sa mémoire.

Depuis le départ en retraite de Monsieur Olsson en 2012, l'UFR ne compte plus d'universitaire en immunologie biologique, l'UE qui était consacrée à cette spécialité au sein du master BIOPS n'est plus enseignée.

I - Approbation du PV du conseil du 18 novembre 2014

Madame Charvolin demande la modification du PV en ce qui concerne le III – Statuts du département de maïeutique. En effet, l'université de Bourgogne n'est pas la 1^{ère} université à accueillir une formation de maïeutique, Marseille a créé il y a quelques années une structure de Maïeutique. C'est une école Universitaire et non une UFR

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre est adopté à l'unanimité.

II - INFORMATIONS GENERALES

- ✓ Le Pr. François Lemoine est nommé au JO du 2 décembre 2014 conseiller Santé, Recherche et Formation Médicale auprès de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à la suite du Pr. Jean-Luc Dubois-Randé.
- ✓ L'ISNI (InterSyndicat National des Internes) a renouvelé son bureau le 10 janvier 2015. La nouvelle composition est signe d'un grand revirement stratégique et politique, le Président en étant pour la première fois un interne de médecine générale (Mélanie Marquet), ainsi que l'un des vice-présidents. Contrairement à la tradition, le bureau a été complètement renouvelé, ceci pour souligner le refus catégorique de la future loi de Santé.
- ✓ Décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs. (cf : annexe 1) On retiendra notamment :
- Le **suivi de carrière** se substitue à l'évaluation. Il a lieu 5 ans après la 1^{ère} nomination dans un corps ou après changement de corps, puis tous les 5 ans. L'enseignant-chercheur établit un rapport

mentionnant l'ensemble des activités et leur évolution éventuelle. La périodicité rejoindra celle des contrats quinquennaux.

Cette évaluation existait précédemment en Médecine, sous la forme de rapports quadriennaux, mais avec une répartition des spécialités sur plusieurs années. Le Pr Artur indique que la CPCNU est très réticente sur ce sujet, le travail étant énorme, et qu'il s'agit plus d'un suivi de carrière que d'une évaluation.

Le Doyen indique que Dijon devrait faire ce suivi en 2016 et que rien que pour les enseignants de Médecine cela représente plus de 100 dossiers à lire, ce qui lui est impossible.

Congé pour recherche ou conversions thématiques

La périodicité entre 2 congés est modifiée. Elle peut être d'une durée de 6 mois par période de 3 ans passé en activité ou détachement, ou de 12 mois par période de 6 ans.

- Lors de l'audition devant un comité de sélection, des **mises en situation professionnelle** seront possibles, mais cela doit être précisé lors de la publication du poste.
 - ✓ Décret n° 2014-1585 du 23 décembre 2014 portant statut particulier des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière. (cf : annexe 2)

 Et aussi :
 - <u>Décret 2014-1588 du 23 décembre relatif au classement indiciaire applicable au corps des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière et aux emplois de coordonnateurs en maïeutique</u>
 - Arrêté du 23 décembre 2014 relatif à l'échelonnement indiciaire des membres du corps des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière et des emplois fonctionnels de coordonnateurs en maïeutique : 200
 - <u>Arrêté du 23 décembre 2014 fixant le nombre d'emplois fonctionnels de coordonnateurs en maïeutique</u>

Ce décret porte création du corps des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière, qui se substitue aux statuts particuliers des corps des sages-femmes et du corps des directeurs d'école de sages-femmes de la fonction publique hospitalière. Il mentionne les attributions des sages-femmes hospitalières et organise un nouveau déroulement de carrière pour les personnels concernés.

Le corps des sages-femmes des hôpitaux est classé en **catégorie A** au sein de la fonction publique hospitalière, et comporte **2 grades**.

Les sages-femmes des hôpitaux participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets relatifs aux actions de prévention, soins et actes obstétricaux relevant de leurs compétences inscrits dans le projet d'établissement. Elles participent aux tâches de gestion qu'impliquent leurs fonctions, elles peuvent participer aux activités de recherche dans leur champ de compétences. Elles peuvent contribuer à l'encadrement des étudiants en stages hospitaliers, concourir à la formation des étudiants sages-femmes en qualité de maîtres de stage et participer à des jurys d'examens et de concours.

Sages-femmes de 1^{er} **grade** : activités de prise en charge clinique, prévention et recherche relevant de leurs compétences.

Sages-femmes de 2nd grade: elles exercent en plus des fonctions cliniques et de coordination en maïeutique. Elles peuvent être investies de responsabilités fonctionnelles en matière de coordination et de formation et de l'encadrement d'équipes soignantes. Elles peuvent assister le praticien responsable d'un pôle d'obstétrique en matière d'organisation, de gestion et d'évaluation des activités qui relèvent de leurs compétences. Elles peuvent être nommées responsables d'unités de physiologie. Elles peuvent participer en qualité d'enseignant à l'enseignement théorique et clinique des étudiants sages-femmes, sous l'autorité du directeur d'une structure de formation en maïeutique. Elles peuvent assurer les fonctions de directeur d'une structure de formation en maïeutique.

✓ Décret n° 2014-1586 du 23 décembre 2014 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois fonctionnels de coordonnateurs en maïeutique (cf : annexe 3)

Le décret crée le statut d'emploi fonctionnel de coordonnateur en maïeutique, pourvu par le détachement de sages-femmes qui exercent des missions particulières relatives à l'organisation des soins et actes obstétricaux, la responsabilité d'unités physiologiques ou la direction de structures de formation en maïeutique.

✓ Arrêtés du 29 Décembre 2014 relatifs au *Numerus Clausus* en première année commune aux études de santé pour l'année 2015-2016 (cf : annexe 4)

Médecine: 214 - inchangé
Pharmacie: 82 - inchangé
Odontologie: 30 - inchangé
Maïeutique: 27 - inchangé

- Les *numerus clausus* de masso-kinésithérapeute, ergothérapeute et psychomotricien ne sont pas connus à ce jour.

Au niveau national, le NC Médecine connaît une augmentation de 5 places, à 7497, les NC d'Odontologie et Pharmacie connaissent chacun une baisse de 2 places, à 1198 et 3097, la maïeutique perd 5 places, soit 1011.

Passerelles d'accès direct en 2è année	National	Lorraine
Médecine	258	42
Pharmacie	46	7
Odontologie	47	4
Maïeutique	13	1
Passerelles d'accès direct en 3è année	National	Lorraine
Médecine	171	28
Pharmacie	25	3
Odontologie	24	3
Maïeutique	8	1
Droit au remords	National	Lorraine
Médecine	14	2
Pharmacie	7	1
Odontologie	16	2
Maïeutique	7	1

✓ Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif au diplôme de santé conférant le grade de master. (cf : annexe 5)

Le décret confère aux titulaires des diplômes de formation approfondies en sciences médicales, pharmaceutiques et odontologiques qui sanctionnent un 2è cycle universitaire le grade universitaire de master. Le décret confère également le grade universitaire de master au diplôme d'Etat de sagesfemmes, au certificat de capacité d'orthophoniste et au diplôme d'Etat d'infirmier-anesthésiste.

✓ Arrêté du 17 Décembre 2014 portant ouverture au titre de 2015-2016 des ECN anonymes donnant accès au 3^{ème} cycle (cf : annexe 6)

Les ECN 2015 se dérouleront les 27, 28 et 29 mai 2015, à Reims pour ce qui concerne l'interrégion Est. Les étudiants de dernière année de second cycle sont inscrits de plein droit, les auditeurs et les internes doivent solliciter par écrit leur inscription, avant le 31 mars 2015.

Le jury des ECN aura lieu le 9 juillet (le fichier des admis en second cycle doit donc être envoyé au CNG pour le 8 juillet au plus tard). Le second cycle est donc considéré comme validé à partir du 9 juillet et les attestations ne peuvent être délivrées qu'à compter de cette date.

Le fichier des étudiants de DCEM4 admis aux ECN 2015 autorisés à bénéficier du statut d'auditeurs à la rentrée 2015-2016 doit être envoyé au CNG pour le 31 juillet au plus tard. La commission ne pourra cependant se réunir qu'entre le 24 juillet matin et le 31 juillet afin de tenir compte du délai réglementaire de 15 jours après la publication des résultats.

✓ Arrêtés du 24 et 30 décembre 2014 portant sur l'ouverture du concours spécial d'internat de médecine du travail et le nombre de postes offerts pour l'année 2015-2016 (cf : annexe 7)

Les épreuves ont lieu le 9 juin 2015, la période d'inscription est fixée du 1^{er} au 31 mars 2015. 5 places sont ouvertes pour Dijon.

✓ Arrêté du 06 Novembre 2014 fixant le nombre et la répartition des places offertes au DFMS et DFMSA (cf : annexe 8)

Le nombre de places offertes pour 2015-2016 aux DFMS et DFMSA est fixé par discipline et spécialité pour chaque interrégion et subdivision.

Pour ce qui concerne Dijon : 5 postes sont proposés.

Médecine interne: 1Oncologie option 1 oncologie médicale: 1Oncologie option 2 oncologie radiothérapique: 1Chirurgie générale version viscérale: 1Anesthésie-réanimation: 1

✓ Décret 07 janvier 2015 relatif aux conditions d'exercice et de remplacement au sein des pharmacies à usage intérieur (cf : annexe 9)

Sont concernés les pharmaciens exerçant au sein d'une pharmacie à usage intérieur et les internes en pharmacie effectuant des remplacements dans ces pharmacies. Le texte entre en vigueur le 1^{er} septembre 2016.

Il réserve aux pharmaciens titulaires d'un DES de pharmacie (DES de pharmacie ou DES de pharmacie hospitalière et des collectivités ou DES de pharmacie industrielle et biomédicale) la possibilité d'exercer dans une pharmacie d'usage intérieur. En ce qui concerne les internes, ils doivent, pour être autorisés à remplacer, avoir validé la totalité de leur deuxième cycle en France et avoir effectués 5 semestres de formation du DES dans chacun des 4 domaines de la pharmacie.

III - Election du Vice-doyen

Madame Kohli, élue vice-doyen au 1^{er} avril 2014, a annoncé lors du conseil d'UFR du 18 novembre 2014 son intention de mettre fin à ses fonctions. Un appel à candidatures a donc été lancé à l'ensemble de la communauté enseignante de la circonscription Pharmacie puisqu'aux termes de l'article 17 des statuts de l'UFR, le vice-Doyen doit appartenir à la circonscription de formation à laquelle le Doyen n'appartient pas. Il est élu pour la durée du mandat restant à courir.

Une seule candidature a été enregistrée, celle du Professeur Yves Artur, professeur de biochimie au sein de la circonscription Pharmacie.

Le Professeur Artur se présente aux membres du conseil et leur fait part du programme qu'il souhaite mettre en œuvre en collaboration avec le Doyen (cf : annexe 10)

Les membres du conseil se prononcent à l'unanimité pour l'élection de Monsieur Artur aux fonctions de vice-doyen. La prise de poste effective aura lieu le 1^{er} février prochain.

Evelyne Kohli présente ses félicitations à Yves Artur et le remercie. Elle remercie également les membres de l'équipe qui l'ont accompagnée et soutenue depuis 2007, et notamment Sylvette Huichard, Jean-Paul Belon, Cyrille Andrès, Marie-Aleth Lacaille-Dubois, ainsi que la précédente équipe de gouvernance de l'UFR Médecine et l'équipe actuelle de l'UFR Santé depuis 2014. Elle remercie Frédéric Huet pour sa vision des choses permettant des avancées très constructives, le climat de confiance dans lequel il est permis de travailler avec lui ainsi que le respect qu'il a pour les autres. Elle remercie l'ensemble des collègues qui l'ont soutenue dans les projets qu'elle a menés, les personnels de Médecine et Pharmacie, ainsi que les responsables administratives, et les étudiants. Elle souligne notamment le climat exceptionnel dans lequel elle a travaillé avec ces derniers.

IV - Maïeutique

Version finale des Statuts du Département de Maïeutique

Les statuts définitifs ne peuvent être proposés à la présente séance du conseil. Ils ont été présentés lors du conseil du 18 novembre et devaient faire l'objet de modifications à la marge. Le Doyen sollicite

de la part des membres du conseil un vote de principe favorable. Le texte définitif leur sera envoyé dans les plus brefs délais.

Avis favorable des membres du conseil.

V - Scolarité

- ➤ Compte-rendu du Comité Pédagogique Médecine du 13 Janvier 2015 (cf : annexe 11)
- 1) **Déplacement de l'enseignante d'anglais Anaïs Carnet à Leeds**, afin d'évoquer la possibilité de mise en place d'échanges entre des étudiants de cette ville avec des PC3 de Dijon, et de conférer aux cours suivis un caractère validant. Début de l'expérimentation dès l'été 2015.
- 2) Circulaire ministérielle du 31 décembre 2014 relative à la modernisation des épreuves classantes nationales.

Cette circulaire donne des précisions importantes quant à l'organisation et le contenu des épreuves de 2016. Trois formats d'épreuves ont été retenus : les dossiers cliniques progressifs (18 sur 3 ½ journées pour 70% de la note finale), les questions isolées (120 questions à choix multiples, 5 propositions, l'intitulé ne devant pas laisser deviner si une ou plusieurs réponses sont attendues, 20% de la note finale), la LCA, en français en 2016 mais dont l'un des 2 articles pourra être en anglais à compter de 2016, 10% de la note finale).

Les épreuves se dérouleront dans les facultés, l'organisation devra en être réglementée par le biais d'une convention entre les universités et le CNG.

Des épreuves blanches seront organisées dans les UFR en décembre 2015 ou janvier 2016 et février ou mars 2016.

3) Cours de pôles

Mis en place il y a une dizaine d'années, il convient d'en faire un bilan car dans certains services, ils n'existent plus. Il est décidé qu'ils doivent être maintenus, avec injonction de présence aux étudiants et désignateur d'un coordonnateur de ces enseignements.

4) Alliance Française : enseignement du français pour les internes étrangers.

Le dispositif actuel des ECN permet à des étudiants étrangers ne parlant pas le français d'être classés. Le problème posé dans les services est majeur. Le Ministère conduit une réflexion afin d'y remédier mais, dans l'attente, l'Alliance Française de Dijon se propose de dispenser des cours de français aux internes étrangers, les cours étant suivis sur les ½ journées hebdomadaires de formation prévue dans le statut des internes

5) Organisation de la future MM3

Le DFASM3 ou MM3 sera mis en place à la rentrée 2015-2016.

Du point de vue pédagogique, il sera composé de l'UE 10 : le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses, l'UE 12 Formation Générale à la recherche LCA et l'UE optionnelle Préparation ECNi, qui sera composée de conférences qui reprendront toutes les

disciplines. Les responsables des conférences sont désignés, il s'agit de Paul Ornetti pour les MM1, Sylvain Audia, pour les MM2 et Yannick Béjot pour les MM3.

L'épreuve d'oral n'existera plus et sera remplacée par des oraux organisés à l'issue de chaque stage de MM3.

6) Questions diverses

- Déclinaison à Fort de France, à la demande de l'association AMDOR Association Martiniquaise pour la promotion et l'insertion de l'Age d'OR, du DU SAPAD (Soins et Accompagnement des personnes âgées démentes, créé en 2008) avec changement d'intitulé Soins, Accompagnement et Maladie d'Alzheimer Martinique (DU SAMAM) et tarif plus élevé du fait du déplacement des enseignants (3000 Euros).
- Commission des gardes et stages Médecine du 19/01/2015 après-midi. La problématique des gardes les veilles de jours fériés a été abordée, les membres du comité pédagogique ont découvert que ces gardes sont « monnayées » entre étudiants.
- Le Pr. Huet indique qu'il va procéder à l'étude des stages tirés en dernier lors des derniers choix afin de voir s'il s'agit toujours des mêmes stages.
- Le prochain tirage des pôles aura lieu le 11 mars 2015.
- Le Doyen évoque la possibilité de **création d'un master Santé Soins Communication**, porté par l'UFR des Sciences de Santé, avec l'UFR Sciences Humaines, destiné aux professionnels de Santé, et qui serait rattaché au master BIOPS.
- Le Pr. Bonniaud indique que le module optionnel maladies allergiques a très bien fonctionné.
- La problématique du maintien de l'enseignement de l'UE optionnelle Médecine et religions est abordée, il faut trouver un remplaçant suite au départ en retraite du Dr Vincent Boggio.

Enquête sur les stages auprès des médecins généralistes (cf : annexe 12)

Il s'agit d'une enquête annuelle, qui fait ressortir la durée très variable entre les facultés, des stages de médecine générale (de 15 jours à 1,5 mois temps plein). Par ailleurs, le nombre de stagiaires devrait correspondre au nombre d'inscrits dans les promotions.

En 3è cycle, le SASPAS est obligatoire uniquement à Grenoble et Clermont-Ferrand. Le ministère envisage de rendre le SASPAS obligatoire et possible sur le 1^{er} semestre.

Information sur l'intitulé du DESC Médecine de la Douleur

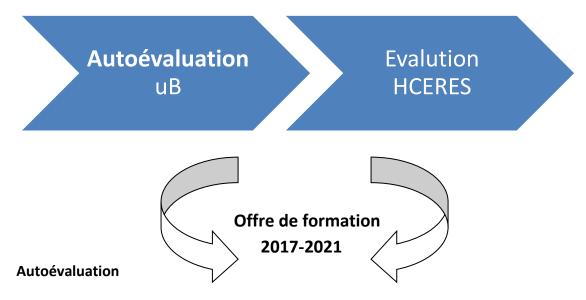
L'intitulé exact est Médecine de la douleur- Médecine palliative. Les 2 thèmes communs optionnels soins palliatifs-douleur prévus dans la maquette conduisent à la délivrance d'un seul et unique diplôme, y compris par le biais de la VAE, quelle que soit l'option choisie par le candidat.

Information sur la formation initiale des masseurs-kinésithérapeutes.

Dans le cadre de la réingénierie de la formation initiale de masseur-kinésithérapeutes, ces derniers n'ont pas obtenu le grade de master, mais une 4è année de formation, autrement dit une année de sélection suivie de 4 années, et ce à compter de la rentrée 2015. L'année universitaire précédant l'entrée en IFMK demeure au choix PACES, STAPS ou licence de Sciences, des travaux supplémentaires étant prévus en 2016 sur les modalités de sélection les plus pertinentes.

VI – Processus d'autoévaluation et d'évaluation des formations - Construction de la prochaine offre de formation

L'université doit procéder, au cours des prochains mois, à l'autoévaluation de ses formations existantes, préalable à la procédure d'évaluation menée par l'HCERES. Parallèlement, il faudra engager le travail préparatoire au prochain contrat (2017-2021).



Les formations concernées en Santé sont les DFG et DFA en sciences médicales, pharmaceutiques et maïeutique ainsi que les masters 1 BIOPS et 2 AQPS et la licence professionnelle technicien d'études cliniques et pharmaco- épidémiologiques.

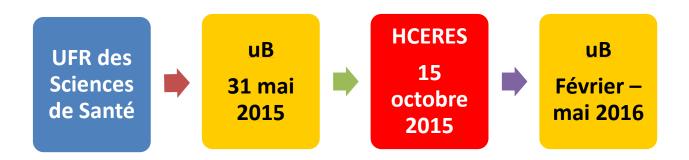
Elle doit porter sur la dynamique : points forts et points faibles, les évolutions survenues pendant la période, les perspectives d'évolution.

Elle doit être validée en comités pédagogiques et conseil d'UFR.

Méthodologie

- ✓ Les responsables de mentions préparent l'auto-évaluation et documents relatifs à la formation retours définitifs pour le **31 mai 2015**
 - Les équipes pédagogiques, conseils de perfectionnements et étudiants doivent être associés à la **démarche**
- ✓ Après le dépôt des champs de formations :
 - réunion par champs de formation pour préparer l'évaluation du champ (qui a un impact sur ce qui doit être repris ou non pour l'évaluation de la formation)
- ✓ Coordination administrative : Pôle Formation et Vie Universitaire, SEFCA (pour les formations en alternance et les dispositifs en FC) mail : evaluation2015@u-bourgogne.fr
- ✓ Personnes ressources : Grégory Wegmann, Annie Vinter, Stephanie Grayot et Frédéric Debeaufort

Calendrier



- ✓ Envoi à l'HCERES des Champs de formations avec liste des formations existantes par champ –
 26 mars 2015
 - -Vote par les conseils de l'uB : février/mars 2015
- ✓ Envoi des dossiers à l'HCERES/AERES 15 octobre 2015 :
 - Dépôt en interne pour le 31 mai 2015
 - Validation par les conseils de composante en juin 20
 - Validation par les conseils de l'uB à l'été 2015
- ✓ Envoi des rapports d'évaluation sur les champs de formations et les formations par l'HCERES/AERES à l'uB : février/mai 2016

Construction de la prochaine offre de formation

Désormais, c'est l'établissement qui sera accrédité, c'est-à-dire qui sera habilité à délivrer des

diplômes nationaux dont la liste est établie par décret (jusqu'à présent, l'Etat habilitait les diplômes d'un établissement un par un). L'accréditation prend en compte différents paramètres, tels que le lien

entre l'enseignement et la recherche, la qualité de l'équipe pédagogique, les objectifs d'insertion

professionnelle.

L'instruction du dossier d'accréditation est réalisée sur la base d'une évaluation externe menée par

l'HCERES, qui évalue : les formations existantes une par une, les champs de formation (c'est-à-dire la

cohérence d'un ensemble de formations reflétant la stratégie, la politique et l'organisation mises en

place dans un établissement).

Les maquettes futures des formations pour lesquels l'établissement sera accrédité relèvent de la

compétence de l'Université, qui doit ainsi développer son processus d'évaluation interne ou

autoévaluation.

L'université doit démontrer la soutenabilité de son offre de formation, tant en matière de recherche et

d'enseignement, qu'en matière financière. Une réduction globale de coût de 10 à 15% par rapport à

l'offre actuelle sera imposée. Les conseils de composante devront hiérarchiser les priorités et chaque

composante se verra attribuer un volume global d'heures assorti d'un plafond financier, dans le cadre

desquels elle devra bâtir son offre de formation.

La nouvelle offre de formation devra s'inscrire dans la politique globale de l'établissement, et

notamment le développement du numérique et les innovations pédagogiques propices à la réussite

des étudiants et au renforcement de l'attractivité de l'université.

En ce qui concerne l'élaboration des maquettes, des dispositions particulières concerneront les études

de Santé.

VII - Changement de coordonnateurs

Le Pr Yves JUILLIERE, du CHU de Nancy, est coordonnateur interrégional du DES de cardiologie et

Maladies vasculaires de la région Nord-Est depuis le 1^{er} septembre 2014, à la suite du Pr. Yvette

Bernard, du CHU de Besançon.

VIII - Finances (cf : annexe 13)

Attribution du Prix de thèse 2013

Ce prix est attribué à Mme Aurélie BERTAUT pour un montant de 800€.

Les membres du conseil votent ce prix à l'unanimité.

12

> Sortie d'inventaire de 2 véhicules

Une camionnette Peugeot Partner date d'acquisition 14 mai 2001 Un Renault Kangoo date d'acquisition 14 octobre 2004

Ces sorties d'inventaire sont votées à l'unanimité par les membres du conseil.

Nouvelle proposition de tarifs de locaux de l'UFR consécutive à la décision du CA de l'uB du 17 Décembre 2014 (voir tableau ci-joint)

Malgré les nombreuses sollicitations de l'UFR, le Conseil d'Administration de l'UB a voté, le 17 décembre dernier, la gratuité des locations de salles pour les pots de thèse. L'UFR va perdre une somme conséquente, qui sert par ailleurs au paiement sur ses ressources propres d'une partie du salaire d'un agent d'accueil.

De nouveaux tarifs sont en conséquence soumis au vote du conseil, qui se prononce favorablement à l'unanimité de ses membres.

IX- Nomination d'assistants de prévention (cf : annexe 14)

Des **assistants de prévention** doivent être nommés par laboratoire, et leur nomination doit préalablement être approuvée en conseil d'UFR.

Il s'agit de Messieurs Denis Genelot, David Pertuit, David Erimund et René Segado, et de Mesdames Claire Genelot, Elisabeth Bouysse-Petit, Sandrine Pacquelet et Catherine Potin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 20h00.